



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DE LA HAUTE-SAÔNE

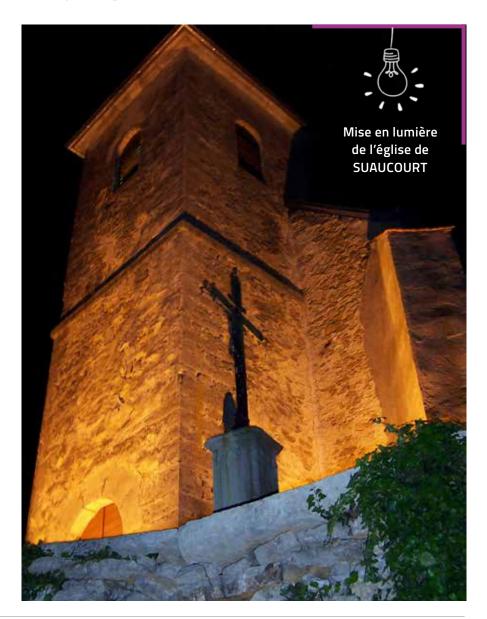
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



SOMMAIRE

L'ÉDITO du PRÉSIDENT	13	
Les ÉVÉNEMENTS MARQUANTS	4	
Le FONCTIONNEMENT Le COMITÉ SYNDICAL Le BUREAU SYNDICAL Le CONSEIL d'EXPLOITATION de la RÉGIE des ENR Les COMMISSIONS	6 6 17 18	
Les SERVICES	10	
Les COMPTES Le BUDGET PRINCIPAL Le COMPTE ADMINISTRATIF Les BUDGETS ANNEXES	12 12 13 14	

Les RÉSEAUX-SECS	16
La CONCESSION de DISTIBUTION d'ÉLECTRICITÉ L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	l 17 l 26
	129
La TRANSITION ÉNERGÉTIQUE La MAÎTRISE de L'ÉNERGIE Les ÉNERGIES RENOUVELABLES	30 31 35
L'ÉLECTRO-MOBILITÉ	44



Directeur de la publication :

Jean-Marc JAVAUX

Responsable de la rédaction :

Fabrice TONGHINI

Crédits photographiques :

Société TERREAL - Ets Bauer et Fils -

BET Fluidys - SIED 70

Conception graphique:

SIED 70

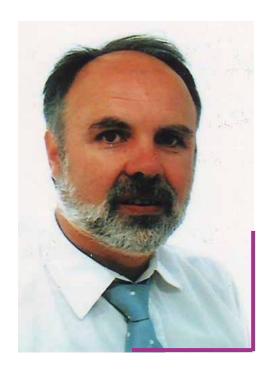
Impression:

Imprimerie REPRO-SYSTEM 70 000 VESOUL

Tirage:

1 000 exemplaires

L'ÉDITO du PRÉSIDENT



L'année 2021 nous a laissé quelques répits sur le plan sanitaire, nous permettant de reprendre une vie quasi normale. Néanmoins la vigilance est restée de mise dans l'organisation de nos comités propices à une diffusion du virus. L'état d'urgence sanitaire permettait de nous réunir par visioconférence, nous avons largement utilisé ce moyen pour travailler et délibérer sereinement.

Les équipes réseaux du syndicat ont traité un volume toujours plus important de travaux d'aménagements esthétiques à la demande des collectivités dans le cadre du plan de relance de l'État. Dans ce contexte très particulier, le syndicat a engagé une partie de son excédent pour accompagner cette demande inédite.

Concernant les concessions, le SIED 70 est resté un interlocuteur actif et exigeant lors des réunions trimestrielles d'évaluation des plans pluriannuels d'investissement garantissant ainsi une qualité de service exemplaire auprès des usagers.

Dans le domaine de la maitrise de l'énergie, un grand nombre de communes ont compris l'intérêt de travailler la sobriété énergétique

avec nos conseillers en énergie partagés (CEP). Rénovation de bâtiments publics, optimisation d'éclairage public, chaufferies biomasses sont devenues incontournables pour redonner des marges budgétaires aux collectivités et contribuer concrètement à atténuer le dérèglement climatique.

Nos premiers toits photovoltaïques ont vu le jour et produisent de l'électricité décarbonée, prouvant ainsi la compétence de nos équipes sur ces activités nouvelles. Notre syndicat a également pris une participation dans la société développant le parc photovoltaïque des Roches Bleues à Courchaton, aux côtés de la commune, pour renforcer la gouvernance publique du projet et garantir l'enracinement local de cette société.

Notre parc de bornes de recharges accélérées connait une fréquentation croissante et va être complété par l'arrivée de dix bornes à recharges rapides qui seront implantées sur les grands axes du département pour cibler la clientèle en transit.

Enfin, nous nous sommes portés acquéreurs d'un nouveau bâtiment rue Max Devaux à VESOUL pour apporter des espaces plus adaptés à nos équipes en croissance.

Conformément à nos engagements nous continuons à conduire nos projets en conjuguant modernisation des réseaux, transition énergétique et bien sûr représentation des collectivités adhérentes dans le respect de leurs différences. Chaque commune doit prendre une part active dans notre action, c'est pour cette raison qu'il est essentiel que chaque délégué participe assidument aux comités du SIED 70 et en soit le relais auprès de son conseil municipal.

Bonne lecture et soyez assurés de l'intérêt que nous vous portons.



Jean-Marc JAVAUX, *Président du SIED 70.*



Les ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

∠ Le 13 janvier 2021, le Bureau Syndical ouvre la possibilité aux communes et EPCI de Haute-Saône d'adhérer au groupement d'achat d'énergie pour l'ensemble des tarifs d'électricité.

Au cours de la même séance, le Bureau Syndical décide d'octroyer une participation financière du syndicat dans les garanties de protection sociale prévoyance des agents dans le cadre de la labellisation. Il prendra au cours de l'année diverses décisions d'ordre social en confirmant sa participation aux tickets repas pour les apprentis et les agents mis à disposition du syndicat, l'instauration du Compte Épargne Temps et la participation au contrat groupe prévoyance lancé par le Centre de gestion de la Haute-Saône.

Le même jour, il est décidé de participer au plan de relance de l'État par l'installation de 10 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques et divers projets de chaufferie bois et photovoltaïque au travers des CRTE (Contrats de Relance et de Transition Écologique).

∠ Le Comité Syndical du 13 mars 2021 accepte le transfert de la compétence « gaz » des communes de Chariez et de Montigny-les-Vesoul.

Le Comité Syndical décide d'ajouter la compétence relative à la création et l'exploitation des stations GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) et des stations hydrogène aux statuts du syndicat lors de la séance du 13 mars 2021. Cette décision sera entérinée par arrêté préfectoral le 18 octobre 2021.



Participation au plan de relance de l'État par l'installation de 10 bornes de recharge rapide

Tout au long de l'année, malgré la crise sanitaire latente, le SIED 70 a développé ses activités dans les domaines des réseaux secs et dans les secteurs de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables en créant 1 poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP), 1 poste de Conseiller en Financement Partagé (CFP), 1 poste de secrétaire technique, 2 postes de techniciens pour les réseaux-secs, 2 postes de techniciens pour le développement des énergies renouvelables et 1 poste de technicien pour les systèmes d'informations (informatique et téléphonie) et en opérant en parallèle le recrutement de 10 agents au cours de la même période ce qui porte le nombre d'agents du syndicat à 23 au 31 décembre 2021 (pour 15 l'année précédente).

∠ Le 8 septembre 2021, le SIED 70 participe aux 4ème Rencontres de la mobilité électrique à Vesoul.

∠ Les 23 et 24 septembre, le SIED 70 participe au Carrefour des Collectivités Locales à Besançon.

Après le résultat du questionnaire adressé aux communes concernant la mise en place d'une prestation de maintenance en éclairage public, le Bureau Syndical valide, le 17 novembre 2021, la stratégie de déploiement du service pour une mise en œuvre pour la fin du 3ème trimestre 2022.

Au cours de sa séance du 3 décembre 2021, le Comité Syndical accepte le transfert de la compétence GNV de la commune de Vesoul ainsi que le transfert de la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » de la commune de Gevigney-et-Mercey.

∠ Le même jour, le Comité Syndical valide la participation du SIED 70, en partenariat avec la commune, au projet de champ photovoltaïque de Courchaton (SARL Les roches bleues), premier projet entièrement développé par la SEM « Côte d'Or Énergies » en Haute-Saône.



Carrefour des Collectivités Locales à BESANCON



Octobre 2021 Mise en service de la centrale photovoltaïque de BELFAHY financée à 100% par le SIED 70

Le FONCTIONNEMENT

Le COMITÉ SYNDICAL

Au 31 décembre 2021, conformément aux conditions fixées par les statuts du Syndicat, le Comité est composé de **600 membres** représentant :

- *─* Toutes les communes du département
- Les Communautés de Communes du Val Marnaysien et du Pays de Villersexel qui ont pris la compétence « Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité ».
- ✓ Il convient de rappeler que, d'une part, le Comité ne peut délibérer valablement lors de sa première convocation si le quorum qui est donc de 301, n'est pas atteint (les pouvoirs n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum) et, d'autre part, lors de la 2ème réunion, les membres du Comité, convoqués à au moins 3 jours d'intervalle, peuvent délibérer sans condition de quorum. En période d'état d'urgence sanitaire, le Comité Syndical peut se dérouler en visioconférence et le quorum est abaissé à 201.

Les réunions 2021

- 13 mars 2021 : 325 membres présents en visioconférence quorum atteint.
- 18 mai 2021 : 323 membres présents en visioconférence quorum atteint.
- 12 juin 2021 : 244 membres présents en visioconférence quorum atteint.
- 27 novembre 2021 : 266 membres présents en présentiel quorum non atteint (84 délégués à la 2ème réunion le 03 décembre 2021).



27/11/2021 : Réunion des membres du Comité Syndical au Parc des Expositions de VESOUL

Le BUREAU SYNDICAL

Suite au renouvellement des élus locaux et au Comité Syndical du 29 août 2020, le Bureau du SIED 70 est composé de 17 membres au 31 décembre 2021 :

□ **PRÉSIDENT :**

Jean-Marc JAVAUX, délégué de FROTEY-LES-VESOUL

⊘ **VICE-PRÉSIDENTS :**

1er vice-président : Pascal GAVAZZI, délégué de LURE 2ème vice-présidente : Marie BRETON, déléguée de GRAY

3ème vice-président : Philippe COMBROUSSE, maire et délégué de

MONTIGNY-LES-VESOUL

4ème vice-président : André GAUTHIER, maire et délégué de

CHANCEY

✓ SECRÉTAIRE :

Daniel NOURRY: délégué de MAGNY-VERNOIS

□ **SECRÉTAIRE ADJOINTE :**

Viviane CARSANA: déléguée de VAIVRE-ET-MONTOILLE

⊘ **MEMBRES** :

Yves PELLETIER : délégué de NANTILLY André MARTHEY : maire et délégué de MOIMAY

Magalie ROSE : déléguée de ORMOICHE Virginie LUTHRINGER : déléguée de LURE

Denis DAGOT : délégué de VORAY-SUR-L'OGNON

Frédéric GUIBOURG: délégué de RIOZ

Ludovic TABIS : délégué de AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT Patrick NECTOUX : délégué de LARIANS-ET-MUNANS

Jean-Noël CHAMBON : délégué de BROYE LES-LOUP-VERFONTAINE

Jean-Luc BRULE : maire et délégué de BASSIGNEY

Les réunions 2021

- 13 janvier 2021
- **5** mai 2021
- 15 juillet 2021
- 29 septembre 2021 : réunion des Vice-Présidents
- 17 novembre 2021

Le CONSEIL D'EXPLOITATION de la RÉGIE des ENERGIES RENOUVELABLES

La Régie a été créée par le Comité Syndical, lors de sa séance du 28 mars 2007, avec la simple autonomie financière.

Son Conseil d'exploitation est composé de Jean-Marc JAVAUX, (Président), Pascal GAVAZZI, Marie BRETON, Philippe COMBROUSSE et André GAUTHIER, (membres).

Cette régie a en charge la gestion des chaufferies de Scey-sur-Saône, Gy et Marnay.

La réunion 2021

● 13 janvier 2021

Les COMMISSIONS

La commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) créée conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales est présidée par le Président du SIED 70 et comprend des membres du Comité Syndical, des représentants d'associations locales et le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, de personnes qualifiées avec voix consultative. Le Comité Syndical du 29 août 2020 a procédé au renouvellement de ses membres.

Elle ne s'est pas réunie en 2021, la désignation des représentants par les associations locales étant en cours : AMF 70, AMR 70, CLCV de Franche-Comté (Consommation, Logement et Cadre de Vie), Haute-Saône Environnement, GAÏA Energies (Association Nord Franc-Comtoise pour la promotion des Énergies Renouvelables), ADERA (Association de Développement des Énergies Renouvelables et Alternatives), COFOR 70 (Association des communes forestières), AVERE France (Association pour le développement de la Mobilité Électrique) et BFC ME (Bourgogne Franche-Comté Mobilité Électrique).

La commission consultative paritaire

La commission consultative paritaire prévue dans le cadre de la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a également été renouvelée par le Comité Syndical du 29 août 2020. Cette commission est constituée d'un représentant de chacun des 18 EPCI de Haute-Saône et donc de 18 délégués du Syndicat. Elle devra coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données. Cette commission s'est réunie le 6 octobre 2021.

Les autres commissions

Le Comité syndical du 24 octobre 2020 a instauré les 4 commissions ci-après :

Président	Les commissions du SIED 70
1er Vice-Président délégué, M. Pascal GAVAZZI	aux Economies d'énergie, à la Performance énergétique et aux Énergies Renouvelables
2ème Vice-Présidente déléguée, Mme Marie BRETON	aux Finances, à la Communication, aux Affaires Générales et à l'évolution des statuts du Syndicat
3ème Vice-Président délégué, M. Philippe COMBROUSSE	aux Travaux (sur les réseaux de distribution publique d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques)
4ème Vice-Président délégué, M. André GAUTHIER	aux Concessions et IRVE (Installations de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables)

Les réunions 2021

- Commission «Économies d'énergie, Performance énergétique, Énergies Renouvelables»
- **2**6 mai 2021
- 12 juillet 2021
- Commission «Finances, Communication, Affaires Générales et évolution des statuts du Syndicat»
- **2**4 février 2021
- 15 novembre 2021
- Commission «Travaux »
- **3**0 juin 2021
- 3 novembre 2021
- Commission «Concessions et IRVE »
- **1**0 mars 2021
- 10 novembre 2021



Le recueil des actes administratifs de l'année 2021 est disponible sur

www.sied70.fr

(rubrique infos communes).
Il retrace l'ensemble des
décisions adoptées au cours de
cette année par
le Comité, le Bureau et le Conseil
d'Exploitation de la Régie des
Énergies Renouvelables.



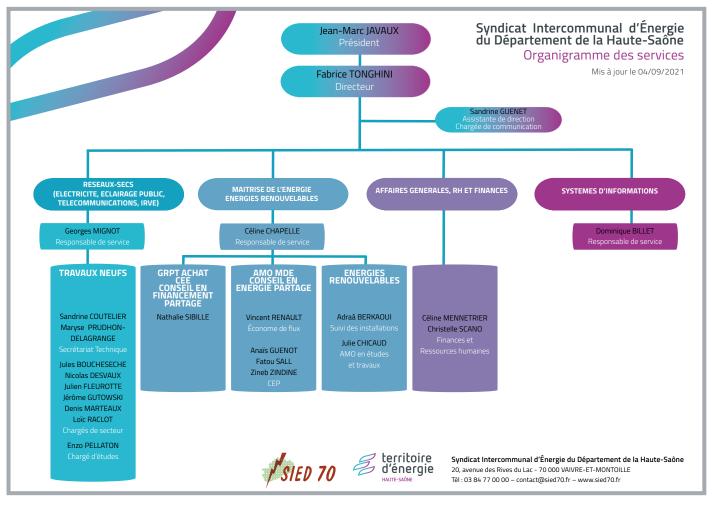
Les SERVICES

Selon le tableau des effectifs, les services du SIED 70 étaient composés fin 2021 de 23 agents, dont 2 agents à temps partiel et 9 postes non pourvus.

- Le 13 mars 2021, trois postes ont été créés par le Comité syndical :
- Un 4ème poste de CEP (Conseiller en Énergie Partagé) au service des Énergies Renouvelables
- Un 2ème poste de secrétaire technique au service des Réseaux-Secs
- Un poste de CFP (Conseiller en Financement Partagé) au service des Énergies Renouvelables
- Le 12 juin 2021, cinq postes ont été créés par le Comité syndical :
- Deux postes de techniciens au service des Réseaux-Secs
- Deux postes de techniciens au service des Énergies Renouvelables
- Un poste de techniciens au service des Systèmes d'Information

TABLEAU DES EFFECTIFS suite délibération n°3 du Comité syndical du 03/12/21							
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMF	PLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POU	RVUS SUR EMPLO EN ETPT	IS BUDGETAIRES
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	А	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE		8,00	0,34	8,34	6,00	0,00	6,00
Rédacteur principal 2ème classe	В	1,00		1,00	1,00		1,00
Rédacteur	В	2,00		2,00	1,00		1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	С	1,00	0,34	1,34	1,00		1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	С	3,00	0,00	3,00	2,00		2,00
Adjoint administratif	С	1,00	0,00	1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE		23,00	0,00	23,00	8,00	8,00	16,00
Ingénieur hors classe	Α	1,00		1,00	1,00		1,00
Ingénieur	Α	3,00		3,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	В	3,00		3,00	1,00		1,00
Technicien principal de 2ème classe	В	3,00		3,00	3,00		3,00
Technicien	В	11,00		11,00	1,00	7,00	8,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	С	2,00		2,00	1,00		1,00
TOTAL GENERAL		32,00	0,34	32,34	15,00	8,00	23,00
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATI	ON - TABLEAU	DES EFFECTIFS 	suite délibération	on n°3 du C	Comité syndic	al du 03/12/2	21
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION	CATEGORIES	SECTEUR REMUNERATION		ATION		CONTRAT	
			Indice Brut	Euros	Fondemen	t du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent							
Ingénieur Responsable service MDE-EnR	Α	Technique	765		A 3-3		CDI
Technicien Chargé d'opération	В	Technique	415		A 3-3		CDI
Technicien Chargé d'opération	В	Technique	415		A 3-3	A 3-3	
Technicien Chargé d'opération	В	Technique	372		A 3-3		CDD
Technicien Chargé d'études	В	Technique	372		A 3-3		CDD
Technicien Conseiller en Energie Partagé	В	Technique	372		A 3-3		CDD
Technicien Conseiller en Energie Partagé	В	Technique	372		A 3-3		CDD
Technicien Chargé de suivi d'exploitation EnR	В	Technique	372		A 3-3		CDD
Agents occupant un emploi non permanent							
Technicien Chargé de mission EnR bois	В	Technique	372		A 3		

Tableau des effectifs au 03/12/2021



Organigramme des services du SIED 70 au 04/09/2021

L'année 2021 a été marquée par :

- ∠ La décision du bureau syndical du 13/01/2021 de participer au financement de la complémentaire prévoyance des agents.
- ∠ Le départ en retraite le 30/03/2021 de Marie-Madeleine VILLEMIN, assistante de direction.
- ∠'introduction par le Bureau Syndical du 5/05/2021 du dispositif compte épargne temps au profit des agents.
- ∠ La démission le 03/09/2021 de Julien RAPPART, chargé d'opérations au service des réseaux-secs.
- L'extension du dispositif des chèques déjeuners, décidée en réunion du Bureau Syndical du 05/05/2021, aux agents mis à disposition et aux apprentis.

Afin de professionnaliser les compétences des agents recrutés, 53 jours de formation ont été dispensés durant l'année 2021. Le nombre de jours d'absence pour maladie a été de 50 jours.

Les COMPTES

Le BUDGET PRINCIPAL

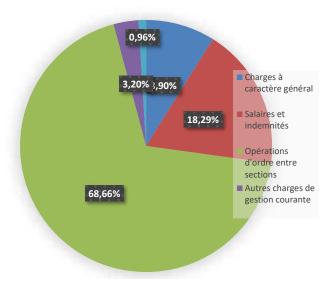
Le résultat de clôture de 2021 du budget principal laisse apparaître un déficit d'investissement de 655 738.93 € et un excédent de fonctionnement de 9 511 803,75 €, soit un excédent budgétaire global de 8 856 064,82 €. Ce résultat est à compléter des restes à réaliser qui présentent un solde négatif de 2 821 660 €.

On constate en 2021:

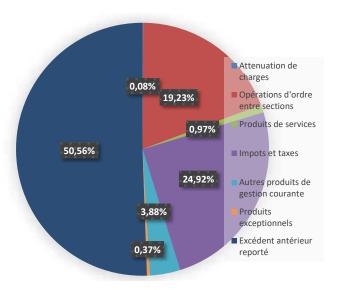
- une augmentation des charges à caractère général, notamment avec l'augmentation de la consommation électrique et de la maintenance des bornes de recharge (consécutive à l'augmentation de leur fréquentation), la constitution d'un stock de transformateurs, et les contrôles de concessions.
- o une augmentation des charges de personnel en lien avec les recrutements opérés par le Syndicat, notamment pour l'augmentation des prestations de service du SIED 70 (offertes généralement) via les budgets conseil et prestations de service.
- des dépenses réelles d'investissement en hausse de par l'augmentation des subventions distribuées aux communes (+ 700 k€), l'extension du réseau gaz de la Côte (437 k€) et l'acquisition d'un nouveau siège (1,2 M€).

	DÉPENSES	
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	467 941 €
	Salaires et indemnités	961 905 €
	Opérations d'ordre entre sections	3 611 003 €
	Autres charges de gestion courante	168 332 €
	Charges exceptionnelles	50 255 €
	TOTAL	5 259 435 €
INVESTISSEMENT	Opérations d'ordre	3 068 595 €
	Subventions d'investissement	99 257 €
	Immobilisations	1 727 951 €
	Subventions aux communes	1 583 377 €
	Travaux d'électrification	6 203 476 €
	Investissements sous mandat	2 591 020 €
	Autres immobilisations financières	121 942 €
	TOTAL	15 395 618 €
	TOTAL DES DÉPENSES	20 655 053 €
	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Attenuation de charges	12 004 €
	Opérations d'ordre entre sections	2 840 339 €
	Produits de services	142 606 €
	Impots et taxes	3 681 331 €
	Autres produits de gestion courante	572 814 €
	Produits exceptionnels	54 279 €
	Excédent antérieur reporté	7 467 866 €
	TOTAL	14 771 239 €
INVESTISSEMENT	Opération d'ordre entre section	3 839 259
	Dotation fonds divers et réserves	2 584 958
	Subventions d'investissement reçues	5 559 352
	Autres immobilistations financières	202 270
	Immobilisation, études et subv équipts versés	64 299
	remboursement invest sous mandat	2 357 337
	Excédent antérieur reporté	132 404
	TOTAL	14 739 879 €
	TOTAL DES RECETTES	29 511 118 €

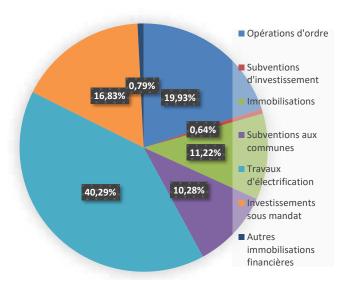
Le COMPTE ADMINISTRATIF



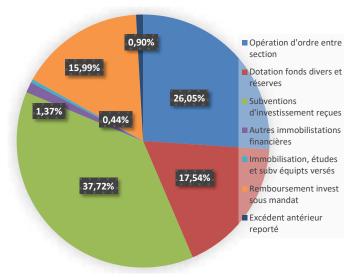
Les dépenses de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement



Les dépenses d'investissement

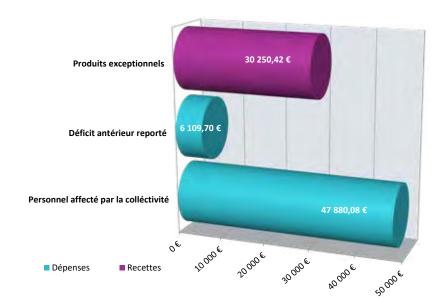


Les recettes d'investissement

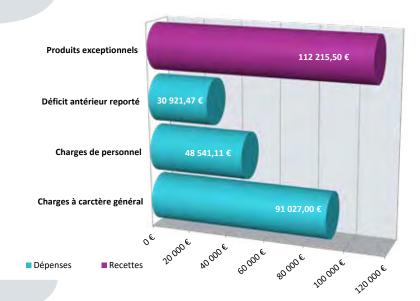


Les BUDGETS ANNEXES

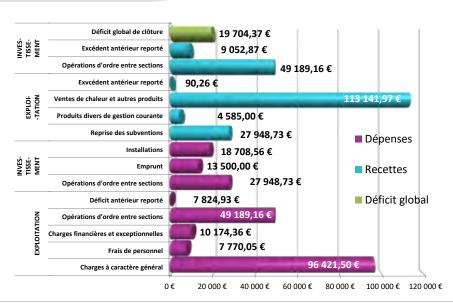
Le budget annexe conseil



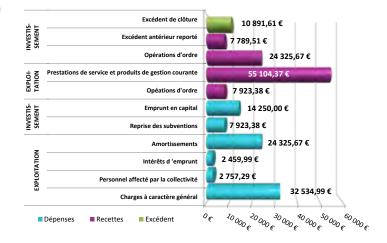
Le budget annexe prestation de service



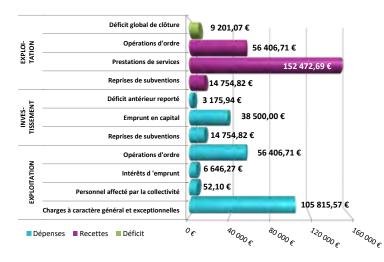
Le budget annexe chaufferie de Scey-sur-Saône



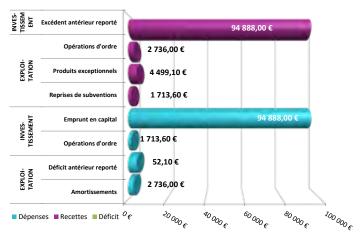
Le budget annexe chaufferie de Gy



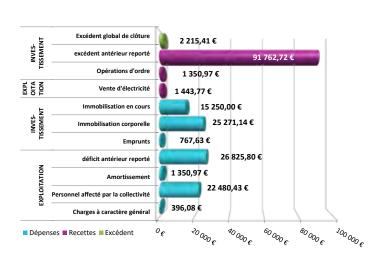
Le budget annexe chaufferie de Marnay



Le budget annexe chaufferie de Vesoul



Le budget annexe production électrique renouvelable



Les RÉSEAUX -SECS



La CONCESSION de DISTRIBUTION d'ÉLECTRICITÉ

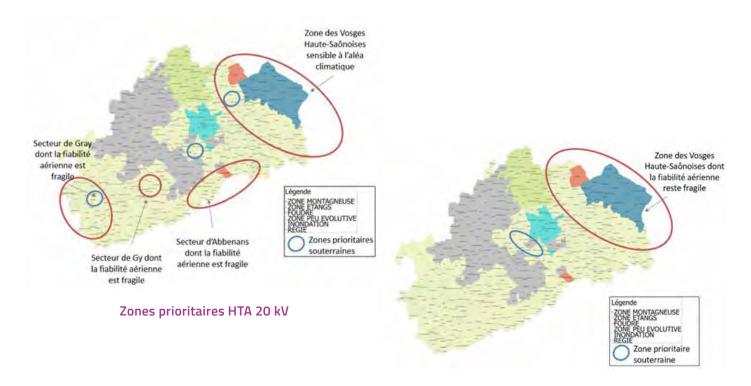
Le contrôle des concessions

En sa qualité d'autorité concédante, le SIED 70 a l'obligation de contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires. Cette obligation trouve son fondement dans l'article 16 de la loi modifiée du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, qui stipule que « le contrôle de la construction et de l'exploitation est exercé sous l'autorité du Ministre des travaux publics, par les agents délégués par les municipalités lorsqu'il s'agit de concession donnée par les communes ou les syndicats de communes ».

Cette obligation a été réaffirmée par l'article L 2224-31 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « les autorités concédantes exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. Elles assurent le contrôle des réseaux publics d'électricité. A cette fin, elles désignent un agent de contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution ».

Principale évolution des contrats de concession signés le 10 décembre 2019 avec ENEDIS et le 19 décembre 2019 avec SICAE-EST, les concessionnaires sont désormais tenus au respect du schéma directeur d'investissements et du plan pluriannuel d'investissements (PPI) 2020-2023, élaborés en concertation avec le Syndicat.

Ainsi, les investissements réalisés en 2021 par ENEDIS s'élèvent à 1 609 k€. Le cumul des investissements réalisés depuis 2020 est de 3 456 k€ sur les 5 700 k€ à réaliser d'ici fin 2023. Pour la SICAE-EST, ce montant d'investissement en 2021 est de 648 k€. Ces investissements sont couplés à des indicateurs précis, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, pour permettre d'évaluer la pertinence des plans pluriannuels d'investissements et de les ajuster si besoin fin 2023.



Zones prioritaires basse tension

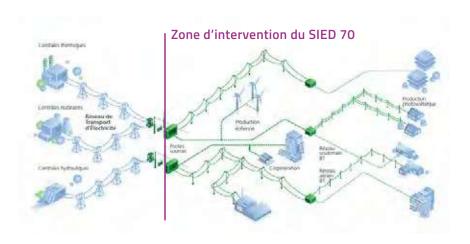
ENEDIS

points de livraison
12
postes sources
3 163
Km HTA
3 374
postes HTA-BT
3 347
km BT
2604
installations de
production
1 234
GWh acheminés

SICAE-EST

17 134
points de livraison
4
postes sources
861
km HTA
655
postes HTA-BT
525
km BT
399
installations de
production
153
GWh acheminés

La bonne application des contrats de concessions nécessite un contrôle au quotidien des activités des concessionnaires. En 2021, ce sont 23 dossiers de contrôle qui sont menés à l'initiative du syndicat, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, l'entretien et le renouvellement du réseau concédé, le déplacement d'ouvrages, la tarification des prestations, ...





La qualité de l'électricité

Une des missions du SIED 70 en tant qu'autorité organisatrice de la distribution en électricité est de veiller à la bonne qualité de l'électricité distribuée. La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur : le critère B. Il mesure le temps, en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité.

Pour permettre un suivi statistique fiable, et conformément à la décision de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 12/12/2013, les évènements exceptionnels sont exclus. Sont considérés comme exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5% pour la zone géographique considérée, dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux ... sont privés d'électricité ».

Pour ENEDIS, en 2021, le critère B s'établit à 61 minutes. La baisse significative entre 2020 et 2021 (- 46 min) s'explique par le fait que l'année 2021 n'a pas connu la même densité d'évènements climatiques majeurs. En 2021, le critère B se rapproche de la moyenne nationale de 56 minutes.

Le Syndicat reste vigilant sur l'évolution de cet indicateur, notamment compte tenu des engagements pris par les concessionnaires aux travers des plans pluriannuels d'investissements dont l'objectif est de réduire le temps de coupure des usagers.

ENEDIS

675 usagers mal alimentés

60,7 min temps de coupure critère B HIX (moyenne nationale 56 min)

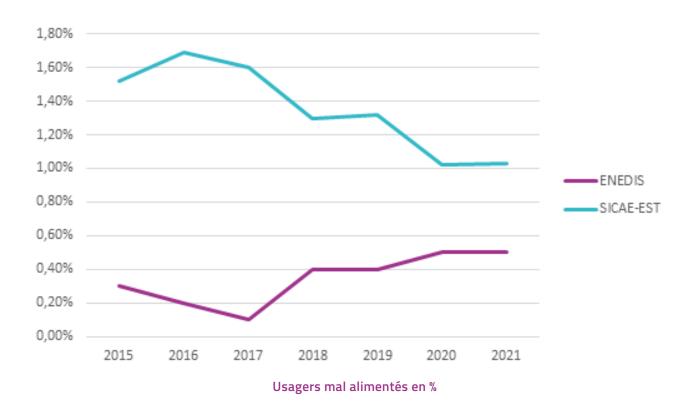
SICAE-EST

176 usagers mal alimentés

36 min temps de coupure critère B HIX



La qualité de l'énergie distribuée est également fonction du nombre d'usagers mal alimentés. Un usager est considéré comme « mal alimenté » lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min), sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise est de +10% ou -10% par rapport à la tension nominale (décret du 24/12/2007) soit une tension comprise entre 207 et 253 volts en monophasé. Le seuil réglementaire d'usagers mal alimentés est fixé à 3%.





Trancheuse à SERVANCE

Les travaux sur le réseau public d'électricité

Les contrats de concessions répartissent l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux entre le Syndicat et ENEDIS ou la SICAE-EST.

Dans les communes urbaines au sens de l'électrification, au nombre de 19, (ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ÉCHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, GRAY-LA-VILLE, HÉRICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NAVENNE, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAÔNE, RONCHAMP, ROYE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL), ENEDIS intervient différemment que dans les communes rurales.

Aucune commune urbaine n'est répertoriée sur le territoire exploité par la SICAE-EST.



221 dossiers de travaux engagés en 2021 pour un montant total de 9 925 k€ TTC (7 945 k€ en 2020).

Taux de financement moyen du SIED 70 : 84% du montant HT des travaux.

REPARTITION DE	LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX SUR LE	RESEAU CONCEDE D'EL	ECTRICITE	
Origine des travaux	Nature des travaux	Catégorie de communes		
Origine des travaux	ivature des travaux	Urbaines (19)	Rurales (520)	
	RENFORCEMENTS			
Levée de contrainte électrique des réseaux BT	Renforcements des réseaux BT et si nécessaire, remplacement ou création, et raccordement d'un poste de transformation associé	concessionnaire	SIED 70	
Levée de contrainte électrique des réseaux HTA	Renforcements des réseaux HTA	concessionnaire	SIED 70	
	SECURISATIONS (hors renouvelleme	ents)		
Amélioration de la continuité d'alimentation du réseau concédé	Sécurisations des réseaux BT	concessionnaire	SIED 70	
	RACCORDEMENTS			
Extensions HTA	Extension pour le raccordement d'une installation de consommation ou de production HTA, y compris collectives	concessionnaire	concessionnaire	
Extension BT	Extension pour le raccordement d'une installation de consommation BT, y compris collectives, ZAC	concessionnaire	SIED 70	
Extension BT	Extension pour le raccordement d'une		SIED 70	
Extension BT	Extension pour le raccordement d'une installation publique de consommation BT et production ≤36 kVA simultanée	concessionnaire	SIED 70	
Extension BT	Extension pour le raccordement de tout autre installation de production	concessionnaire	concessionnaire	
Branchement	Branchement individuel de consommation, ou de toute installation de production	concessionnaire	concessionnaire	
Ouvrages sur terrain d'assiette des raccordements collectifs	Ouvrages d'extension sur terrain d'assiette d'une opération collective (immeuble, lotissement, ZAC)	SIED 70	SIED 70	
Intégration des ouvrages dans l'environnement	Effacements, enfouissements	SIED 70	SIED 70	
Déplacements d'ouvrages	Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	concessionnaire	concessionnaire	

Les travaux de renforcement et sécurisation

Les travaux de renforcement des réseaux ont pour objet la résorption des contraintes existantes de tension, d'intensité et de capacité du réseau basse tension. Ils intègrent la construction de réseau de section supérieure, et si besoin, l'installation et le raccordement des nouveaux postes de transformation. Ils sont essentiellement rendus nécessaires pour la construction de nouvelles habitations, le changement de puissance d'usagers (chauffage électrique, agrandissement exploitation agricole, ...).

Les travaux de sécurisation des réseaux sont réalisés en vue de réduire la fréquence et l'impact des ruptures d'alimentation en électricité. Ces travaux consistent en une amélioration de la résistance mécanique des ouvrages par le remplacement des conducteurs nus basse tension par du câble torsadé ou par la mise en souterrain du réseau aérien.



Réalisés exclusivement sur le territoire de communes rurales au sens de l'électrification, ces travaux sont intégralement pris en charge par le SIED 70.

Les travaux d'extension

Les travaux d'extension de réseau ont pour objet le raccordement de parcelles ou de bâtiments non desservis, la viabilisation de lotissement ou de zones d'activités, en électricité. Essentiellement réalisés en souterrain et généralement d'une longueur supérieure à 30 mètres, ces travaux sont très souvent réalisés en coordination avec les travaux de desserte aux autres réseaux.

Largement financés, le taux de participation moyen du Syndicat pour ce type de travaux est d'environ 80%.

50% des travaux ont été intégralement financés par le SIED 70.



Chiffres clés 2021

128 dossiers d'extension ont fait l'objet d'un bon de commande de la part du Syndicat pour un montant total de travaux de 2 411 k€ HT.
Relativement stable, ce programme de travaux

Relativement stable, ce programme de travaux dépend uniquement de la demande des particuliers et des collectivités

(101 affaires en 2020 pour un montant de 2 184 k€ HT).

Les travaux d'enfouissement

Réalisés sur les réseaux basse tension, haute tension ou sur des postes de transformation, les travaux d'enfouissement ont pour finalité l'intégration des ouvrages dans l'environnement. À l'initiative des communes, ces travaux, principalement coordonnés avec les programmes d'aménagement de voirie des communes, comportent également les indispensables constructions de génie civil de communications électroniques et installations de nouveaux candélabres d'éclairage public. Compte tenu du nombre important de demandes d'enfouissement, le Syndicat a revu lors de la réunion du Bureau Syndical du 15 juillet 2021 les modalités de financement de ce type d'opérations en établissant une programmation annuelle.



Chiffres clés 2021

44 dossiers d'enfouissement ont été engagés en 2021 pour un montant total de 4 000 k€. Pour mémoire, en 2020, 27 dossiers ont été engagés pour un montant total de 1 790 k€.



Travaux d'enfouissement à LA ROMAINE

Extrait de la délibération du 15 juillet 2021

Mise en œuvre d'un appel à projets annuel pour les opérations de dissimulations de réseau selon les dispositions suivantes :

Les projets seront à déposer avant le 1er février de l'année N avec une dotation annoncée au dernier trimestre de l'année N-1 (dotation annoncée 2022 : 1 500 000€ HT de travaux). Les travaux sont à réaliser dans les 2 ans (année N et N+1).

Taux de subvention :

si TCFE perçue par le SIED 70 : 70 % sur 2022 (actuellement 80%),
si pas de TCFE perçue par le SIED 70 : 40% (actuellement 35%).

Limitation de l'enveloppe par commune de 120 000 € HT par an. Possibilité pour une commune de réaliser des travaux dans l'année, en dehors de l'appel à projets, avec un financement restreint à 25%.

Classement des candidats à l'appel à projets selon les critères suivants :

Critères de sélection	Observations	Note (100 points + 50 points maxi de bonification)		
Coordination voirie après l'enfouissement	Détail technique et financier des travaux à fournir (planning, demande et accord de financement,)	25 points		
Coordination autres réseaux	Détail technique et financier des travaux à fournir (planning, demande et accord de financement,)	20 points		
Situation des travaux	Centre bourg, proximité de bâtiments patrimoniaux	15 points		
Date de demande initiale	Bonification. Dossier prioritaire à partir de la 3ème année, même sans coordination	0 points année 1 30 points année 2		
Age du réseau à déposer		< 10 ans : 0 point Entre 10 et 20 ans : 5 points > 20 ans : 10 points		
Fils nus à déposer	Bonification, en lien avec la fin des sécurisations souterraine non contraintes	20 points		
Commune rurale ou urbaine		Rurale : 10 points Urbaine : 5 points		

Jury de l'appel à projets : membres de la commission travaux.

Les travaux d'éradication des postes en cabine haute

● Le 5 avril 2019, le SIED 70 et la SICAE-EST signaient une convention visant l'éradication de 41 postes de transformation en cabine haute dits « tours » situés dans des communes desservies par ce concessionnaire. Construits jusque dans les années 1960, les postes cabines hautes mesurent de 6 à 10 mètres. Inesthétiques, vétustes, certains présentent des risques électriques.

Ce programme ambitieux de travaux, prévu d'être achevé en 2025, fait l'objet d'un financement partagé entre le Syndicat à hauteur de 70% et la SICAE-EST à 30%.

● En 2021, 7 communes ont à nouveau été concernées par ce type d'opérations : BOURSIERES, JUSSEY, MAGNY-LES-JUSSEY, PIERRECOURT (2 postes), SOING-CUBRY-CHARENTENAY, VELLE-LE-CHATEL et VOUGECOURT, pour un montant total de 830 k€ HT dont environ 580 k€ à la charge du Syndicat.

À MALVILLERS :
enfouissement des lignes
aériennes électriques, de
téléphone et d'éclairage public.
Le programme de travaux
comprenait également la
démolition du poste de cabine
haute vétuste et la création d'un
génie civil de communication
électronique.

Le coût total de ces travaux d'un montant de 111 769,77€ TTC a été réparti entre le SIED 70 (58 828 €), la SICAE-EST (25 215€) et la commune de Malvillers (10 163,22€).



AVANT APRÈS Éradification de l'ancien poste de transformation de MALVILLERS

Le financement des travaux

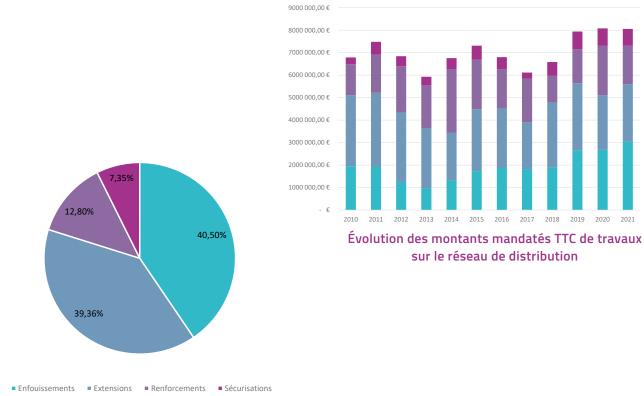
Les participations financières du SIED 70 versées pour les travaux sur les réseaux publics d'électricité sont présentées dans des fiches détaillées à consulter sur https://www.sied70.fr/espaceadherents/financementdestravaux

Ces fiches distinguent 3 catégories de communes selon qu'elles sont, d'une part, rurales ou urbaines au sens de l'électrification et, d'autre part, que le SIED 70 y perçoit ou non la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité). Elles représentent :

- ∠ Les 518 communes de moins de 2000 habitants et les communes de RIOZ et PLANCHER-BAS, rurales au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE.
- ∠ Les 4 communes de moins de 2000 habitants, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE (GRAY-LA-VILLE, NAVENNE, SAINT-SAUVEUR et ROYE).
- Les 15 villes de plus de 2000 habitants, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE.

Les investissements sur les

● L'année 2021 confirme la tendance à la hausse des travaux réalisés, notamment en matière d'enfouissements où les demandes des communes sont restées soutenues, pour représenter plus de 40% des programmations de travaux (30% en 2020).



Répartition financière des travaux sur le réseau de distribution programmés en 2021



Pose de nouveaux candélabres à GRAY

■ Sécurisations

■ Extensions ■ Enfouissements

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée

À la demande des communes, le Syndicat intervient également dans le domaine de l'éclairage public. Souvent réalisées en coordination avec les travaux projetés sur le réseau concédé d'électricité, certaines opérations ne concernent que l'installation communale d'éclairage public. Réalisée par le SIED 70 sous maitrise d'ouvrage déléguée par la collectivité, une part importante des opérations concerne la rénovation énergétique et le remplacement des luminaires énergivores par des leds, financés jusqu'à 80% par le SIED 70. Sur l'année 2021, la participation du SIED 70 versée aux collectivités concernées a représenté 483 000 €.

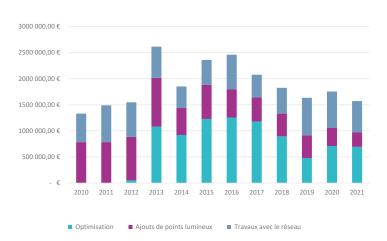
Chiffres clés
2021

1575 k€

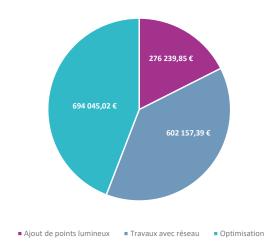
investis en éclairage
public

1091 k€

versés aux communes
public



Évolution des montants mandatés TTC de travaux sur l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage déléguée



Répartition financière des travaux d'éclairage public mandatés en 2021

Aide aux travaux réalisés sous une maîtrise d'ouvrage communale

Pour les travaux d'éclairage public, les communes peuvent faire le choix de conserver la maitrise d'ouvrage des travaux et de faire réaliser les travaux par l'entreprise de leur choix. Dans cette hypothèse, au-delà des conseils techniques que peuvent fournir les services du Syndicat, une aide financière est versée par le SIED 70, au même niveau que pour les travaux réalisés par le Syndicat. À ce titre, en 2021, 608 k€ ont été versés aux communes sur présentation des factures mandatées. En 2020, ce montant était de 280 k€.

Maintenance des installations communales d'éclairage public

• En mai 2021, suite à plusieurs sollicitations émanant de différentes communes portant sur l'éclairage public et sa maintenance, le Syndicat a souhaité connaître les pratiques et attendus des communes dans ce domaine, en transmettant un questionnaire à chaque commune. Les réponses ont permis de mesurer l'ampleur de la demande et de proposer des solutions adaptées à ces sollicitations.

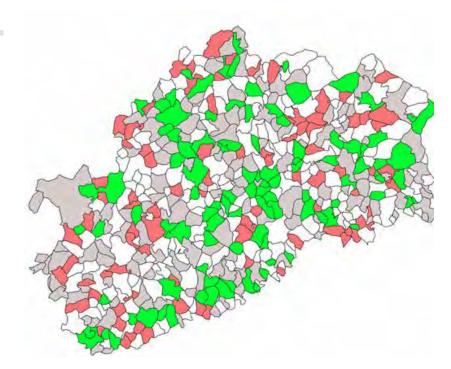
Focus sur le sondage réalisé :

- 539 questionnaires envoyés
- 390 questionnaires retournés
- 331 communes n'ont pas de contrat de maintenance









- En décembre 2021, au vu des réponses émises par les communes, un nouveau courrier a été adressé en indiquant :
- le coût de la prestation globale (15€ / an / point lumineux, pour une souscription en 2022),
- une durée d'engagement de 3 ans,
- les prestations assurées :
- un diagnostic de l'installation (relevé des points lumineux, vétusté, protection des personnes, puissance installée, consommation, puissances souscrites,
- le géoréférencement des réseaux « sensibles », de classe A, (précision inférieure à 40 cm), obligatoire au 01/01/2019 pour les zones urbaines et au 01/01/2026 pour les zones rurales,
- la maintenance préventive et curative (hors sinistres),
- les réponses aux DT-DICT,
- la mise à disposition, à terme, d'un logiciel (site internet) avec interface vers le SIED 70,
- Installation et dépose des illuminations temporaires de Noël.



Génie civil de communications électroniques

Toujours à la demande expresse des communes, le Syndicat peut construire un génie civil de communications électroniques, soit pour permettre la desserte au réseau filaire, soit pour permettre aux opérateurs le câblage en souterrain des lignes aériennes. Exclusivement réalisées en coordination avec les travaux sur le réseau concédé d'électricité, sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la collectivité, une part importante des opérations concerne l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé en étroite collaboration avec Orange et Haute-Saône Numérique pour la fibre optique.

Seuls les travaux d'enfouissement sont aidés financièrement par Orange, opérateur historique du réseau cuivre, qui prend en charge les travaux relatifs au câblage et participe à hauteur de 6€ par mètre linéaire de génie civil construit. Ce montant de participation est réévalué chaque mois. Ainsi, en décembre 2021, Orange participait à hauteur de 7,37€/ml.



Évolution des montants mandatés TTC de travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage déléguée





Génie civil de communications électroniques à VELLECLAIRE

LES CONCESSIONS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Par arrêté du 18 octobre 2021, Madame la Préfète de Haute-Saône a entériné le transfert de compétence des communes de CHARIEZ et de MONTIGNY-LES-VESOUL.

Les communes de GRAY-LA-VILLE, CORBENAY et ROYE bénéficient actuellement d'un réseau de distribution de gaz naturel.

Concernant la commune de LA CÔTE (et une partie de ROYE), la construction de 4,5 km de réseau de distribution de gaz naturel posés depuis l'infrastructure gaz existante de ROYE, estimée à 609 000 € HT a démarré en février 2021 et s'est terminée en juin 2021.

L'objectif était d'abord de desservir plusieurs clients industriels, en particulier Knauf Fibres, ainsi que la mairie et l'école de LA CÔTE. 35 clients résidentiels présents sur le tracé (sur ROYE et LA CÔTE) ont pu bénéficier de l'énergie gaz en se raccordant dès les premiers travaux.



2021 - RAPPORT D'ACTIVITÉ

La TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



La MAÎTRISE de l'ÉNERGIE

Conseil en Énergie Partagé (CEP) et Économe de Flux (EF)

Le SIED 70 conseille les collectivités dans la gestion des consommations énergétiques et les accompagne dans la mise en place d'actions ou de travaux visant à améliorer le confort d'utilisation des bâtiments publics et réduire les consommations énergétiques. L'adhésion au service CEP du SIED 70 permet aux collectivités d'obtenir des prédiagnostics énergétiques de leurs bâtiments, un suivi des consommations d'énergie de leur patrimoine sur 3 ans, des campagnes de mesures par instrumentation (caméra thermique, mesure d'appel de puissance électrique...). Les CEP apportent leur expertise dans l'élaboration des programmes de travaux de rénovation et conseillent les collectivités tout au long des projets.

De plus, l'adhésion au service CEP permet également aux collectivités de bénéficier gratuitement de la réalisation d'audits énergétiques par un bureau d'études extérieur missionné par le SIED 70.

Dans le cadre de leur mission, les CEP peuvent réaliser, pour les collectivités adhérentes, des notes d'opportunité pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

● En 2021, le SIED 70 a renforcé son équipe de conseillers en énergie partagés (CEP) et d'économe de flux (EF) avec l'arrivée de 3 nouvelles CEP, dont une en remplacement de M. Adel MAIRIF, parti fin 2020. Ces 3 postes sont subventionnés par l'ADEME.

Mme Anaïs GUENOT est arrivée le 1er février 2021 et Mmes Zineb ZINDINE et Fatou SALL sont arrivées au 1er mars 2021.

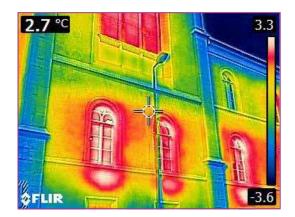


En 2021 :

- Ø 87 bâtiments ont été audités pour un montant total d'études de 157 025,00 € HT.
- 1 Simulation Thermique Dynamique (STD) a été réalisée pour un groupe scolaire du territoire pour un montant de 750,00 € HT.
- 4 notes d'opportunité photovoltaïques en autoconsommation ont été réalisées.



Anaïs GUENOT (CEP) et Vincent RENAULT (Econome de Flux) ont été nommés référents du programme Effilogis de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les collectivités du territoire de la Haute-Saône. En cas de questionnement de celles-ci sur le programme Effilogis, elles peuvent désormais contacter le SIED 70 pour obtenir des renseignements en amont d'une demande de subvention Effilogis.



Grâce à l'achat, en 2020, d'une caméra thermique, financée par le programme ACTEE-CEDRE de la FNCCR, les collectivités adhérentes ont pu bénéficier de thermographies de leur patrimoine bâti (uniquement en période hivernale) afin de mettre en avant des défauts imperceptibles des bâtiments de façon pédagogique (absence d'isolation, fuite au niveau des menuiseries, absence de calorifugeage, etc...)

Appel à projets Maîtrise de l'Energie (MDE)

Depuis 2017, le SIED 70 a mis en place un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Il a pour objectif d'aider les collectivités dans le financement des travaux d'amélioration énergétique de leurs bâtiments existants en privilégiant une programmation de bouquet de travaux et l'obtention d'une performance énergétique de niveau « BBC » ou « BBC performance ».

En 2021 :

- 22 dossiers ont été présentés aux commissions des 26 mai et 12 juillet
- → 19 dossiers ont été retenus pour un montant de subvention de 743 362,44 €
- 2 dossiers sont en attente de compléments afin de pouvoir être notifiés pour un montant d'aide de 129 170,41 €
- 1 dossier a été refusé
- 384 193,06 € ont été versés au titre d'avances, d'acomptes ou de soldes







Après

Rénovation énergétique de la mairie de BELFAHY

Depuis 2017, le SIED 70 a notifié 3 444 210,13 euros d'aides pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers	25	21	17	32	22
Aides notifiées	467 509,88 €	456 183,66 €	410 493,78 €	1 234 543,97 €	875 478,85 €
Aides versées	0,00€	0,00€	8 435,73 €	35 474,90 €	459 000 €

L'AMO pour les opérations de rénovation énergétique

● En 2021, le SIED 70 a poursuivi son accompagnement dans le cadre de sa prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour 2 communes à l'occasion de leurs travaux de rénovation énergétique. Il s'agit des communes de Germigney et Ruhans qui ont réceptionné leurs travaux respectivement en mai et août 2021. La commune de Germigney a réalisé un investissement de 116 697 € HT pour la rénovation énergétique globale d'un logement locatif communal. Pour cette opération, le SIED 70 et la Préfecture, au titre de la DSIL, ont versé des aides à hauteur de 68% de l'investissement. L'opération devrait permettre un gain énergétique de 70% sur les consommations annuelles.

La commune de Ruhans a réalisé un investissement de 139 044 € HT pour la rénovation énergétique globale d'un logement locatif communal. Pour cette opération, le SIED 70, la Préfecture, au titre de la DSIL et la Région Bourgogne-Franche-Comté avec son programme Effilogis, ont versé des aides à hauteur de 67% de l'investissement. L'opération devrait permettre un gain énergétique de 57% sur les consommations annuelles.



Rénovation énergétique à GERMIGNEY



Rénovation énergétique à RUHANS

- En 2021, 1 nouvelle convention d'AMO a été signée avec :
- Bouhans-les-Montbozon pour la rénovation de la salle des fêtes et de ses logements.
 Et la mission d'AMO se poursuit avec :
- Magny-Vernois pour la réhabilitation de la boulangerie et de son logement.

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers déposés	1	3	2	1	3	15	1	0
kWh cumac valorisés	3 457 966	35 203 242	84 947 365	49 142 502	152 986 887	864 335 637	14 985 686	1 355 920
kWh cumac vendus	3 457 966	5 489 014	68 372 542	95 431 553	152 986 887	856 160 969	0	24 691 930
Euros obtenus par la vente des CEE	10 028,10€	15 588,80€	88 884,30€	358 762,40€	780 673,91€	4 259 468,15€	0,00€	95 979,68€

Les programmes ACTEE

● Le 21 mai 2021, le groupement des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté a signé la convention de partenariat avec la FNCCR dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Éfficacité Énergétique).

Ce programme, porté par le SIED 70 à l'échelle du département, vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir sur le long terme et à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures énergétiques afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique.

Pour mettre en place des actions permettant d'accompagner les collectivités dans la transition énergétique, le SIED 70 a bénéficié d'une aide financière de 38 775 €.

Grâce à cette aide, perçue dans le cadre d'ACTEE-SEQUOIA, le SIED 70 a pu :

renforcer le service ENR/MDE en ressources humaines, avec le recrutement d'une conseillère en énergie partagée.

Nathalie SIBILLE a pris son poste au 1er septembre 2021. Son rôle est d'accompagner les collectivités dans l'établissement des plans de financement pour les projets relatifs à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables. Elle aide les collectivités dans le montage des dossiers de subvention auprès des co-financeurs publics. Elle est en charge des aides du SIED 70 relatives à la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables.

C'est également elle qui gère les groupements d'achat d'énergies au sein du SIED 70 et qui s'occupe de la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) relatifs aux travaux de rénovation énergétique.

- proposer des études de substitution aux énergies fossiles dans le cadre d'un accord-cadre à marchés subséquents, mis en place en novembre 2021 et de les financer à hauteur de 80%. Ces études visent au remplacement des chaudières aux énergies fossiles par des systèmes de chauffage à partir d'énergies renouvelables (bois-énergie, géothermie, PAC air/eau).
- proposer des études de faisabilité et une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un groupement de commande pour l'isolation des combles.
- of financer à hauteur de 80% des Simulations Thermiques Dynamiques (STD), dans le but d'encourager les collectivités à réaliser des travaux de rénovation énergétique et notamment à trouver des solutions en matière de confort estival.
- of financer les coûts de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'appel à projet « Maîtrise de l'énergie » du SIED 70.



En 2021, la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois a pu bénéficier d'une STD pour le groupe scolaire de Loulans Verchamp

Les Groupements d'achat d'Energies

En 2021 :

✓ 40 collectivités adhèrent au groupement d'achat électricité pour 1 371 compteurs. Le tarif moyen de l'électricité est
 de : - pour les puissances > 250 kW, 52,62 € HTT/MWh,

- pour les puissances > 36 kW, 49,50 € HTT/MWh,
- pour les puissances < 36 kW, 48,28 € HTT/MWh,
- pour les puissances < 50 kW, 40,20 € F11//WWI,

Les fournisseurs du groupement d'électricité sont Total Direct Energies, Plüm Entreprises & Collectivités, Engie et EDF.

□ 13 collectivités adhèrent au groupement d'achat granulés. Le tarif moyen des granulés est de 231,80 € HT/tonne. Le fournisseur du groupement granulés est la SAS Chays Eric (Valdahon). Son marché se termine le 31 août 2022. Un nouveau groupement d'achat, porté par le SYDED sera lancé en 2022. Les collectivités intéressées devaient retourner un questionnaire avant le 10 décembre 2021, 33 collectivités ont répondu favorablement.

Les ÉNERGIES RENOUVELABLES

● En mai 2021, le service EnR s'est renforcé avec l'arrivée de Julie CHICAUD, recrutée en tant que chargée de mission EnR. Elle s'occupe du suivi des études de faisabilités bois, des études de substitution aux énergies fossiles et établit les notes d'opportunité dans le cadre de projets photovoltaïques en vente totale.

Elle est également le 1er contact des collectivités dans le cadre de projets EnR avec la Société d'Économie Mixte Locale de Côte-d'Or Énergies.

● En septembre 2021, Adraâ BERKAOUI a été recrutée après avoir obtenu sa licence Maintenance et technologie, effectuée en alternance en sein du SIED 70. Elle se charge de la gestion de l'exploitation des chaufferies du SIED 70 et établit également les notes d'opportunité dans le cadre de projets photovoltaïques en vente totale.

Les études de faisabilité bois

● En 2021, 3 communes ont signé une convention avec le SIED 70 pour bénéficier d'une étude dans le cadre de ce marché. Il s'agit de Faverney, Vouhenans et Magny-Vernois. De plus, 3 autres études ont été finalisées et présentées aux collectivités au cours de cette année. Il s'agit des communes de Champagney, de Villers-le-Sec et de Gevigney-et-Mercey.

Nom de la collectivité	Puissance bois	Puissance appoint	MWh utiles	Tonnage plaquettes forestières	Longueur du réseau de chaleur	Taux EnR	Coût d'investissement
CHAMPAGNEY	650 kW	0 kW	662 MWh	246 tonnes	527 m	100 %	914 000 €
GEVIGNEY-ET- MERCEY	500 kW	0 kW	644 MWh	242 tonnes	570 m	100 %	990 000 €
VILLERS-LE-SEC	120 kW	0 kW	128 MWh	50 tonnes	185 m	100 %	296 585 €
FAVERNEY	600 kW	390 kW	818 MWh	333 tonnes	1347 m	92 %	1 526 000 €
VOUHENANS	40 kW	0 kW	35 MWh	17 tonnes	108 m	100 %	173 000 €
MAGNY-VERNOIS	80 kW	150 kW	188 MWh	53 tonnes	170 m	100 %	606 425 €

- En février 2021, la Ville de Lure a délégué la maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité bois sur son territoire. Aussi, le SIED 70 a procédé à une consultation spécifique pour cette étude et a désigné, en août, le bureau d'études thermique CSI de Dijon comme titulaire du marché. La réunion de lancement de l'étude s'est déroulée en septembre.
- A partir de novembre 2021, le SIED 70 a passé un nouvel accord-cadre à marchés subséquents avec 3 bureaux d'études (BESACE, PLANAIR et INDDIGO) pour la réalisation d'études de faisabilité bois.
- **Depuis 2019**, le SIED 70 propose aux communes et EPCI de la Haute-Saône de procéder à des études de faisabilité bois.

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent déléguer au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage des études. Cette opération fait l'objet d'un appui financier de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'un accompagnement technique de l'ADERA. Les études sont financées à hauteur de 80 %.

● En décembre 2021, le Syndicat des écoles d'Apremont et la commune de Champlitte ont signé une convention avec le SIED 70 pour bénéficier d'une étude dans le cadre de ce marché.

Les études de substitution aux énergies fossiles

● En novembre 2021, le SIED 70 a passé un accord-cadre à marchés subséquents avec 3 bureaux d'études (EEPOS, PLANAIR et INDDIGO) pour la réalisation d'études de substitution aux énergies fossiles.

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent déléguer au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage des études.

Cette opération fait l'objet d'un appui financier du programme ACTEE-SEQUOIA de la FNCRR. Les études sont financées à hauteur de 80 %. Les communes bénéficières sont celles où le SIED 70 perçoit la TCFE.

● En 2021, la commune de Mailley et Chazelot a pu bénéficier d'une étude pour son église.

L'AMO pour les opérations de réalisation de chaufferies bois

Dans le cadre de son aide à l'investissement pour la réalisation de chaufferie bois-énergie, le SIED 70 propose gratuitement, aux collectivités intéressées, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

● En 2021, les communes de Champey, Bouhans-et-Feurg et Vouhenans ont signé une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le SIED 70 pour bénéficier d'un accompagnement technique et administratif dans le cadre de leur projet de chaufferie biomasse ou d'extension de réseau de chaleur.

Les communes de Saint-Rémy-en-Comté et Valay, également accompagnées par le SIED 70, ont, quant à elles, réceptionné les travaux relatifs à la réalisation d'une chaufferie bois-énergie pour leurs bâtiments.



Chaufferie de SAINT-RÉMY-EN-COMTÉ



Chaufferie de VALAY

∠ La commune d'Errevet a lancé une mission de maîtrise d'œuvre après avoir conventionné avec le SIED 70 en fin d'année 2020.

Les aides bois-énergie

Outre les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisées gratuitement par le SIED 70, le syndicat a octroyé aux collectivités, en 2021, 186 360,77 € dans le cadre de son aide à l'investissement bois-énergie. Les collectivités bénéficières sont les communes de Bougnon, Avrigney-Virey, Amance, Larret, Champey et Fresse pour une puissance globale bois de 270 kW.



Chaufferie de AMANCE



Gymnase de AMANCE

Dans le cadre des études de faisabilité bois réalisées en 2021, le SIED 70 versera
 1 913,50 € aux collectivités concernées.

Les transferts de compétence pour la réalisation de chaufferies bois

Le transfert de compétence de la commune de Moimay a été acté par arrêté préfectoral en novembre 2020.

● En 2021, le SIED 70 a lancé une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre. En juillet, le marché a été notifié à l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée par les bureaux d'études SYLVIN/SPEI/BAC de Saint Nabord, l'architecte Régis COLIN de Dommartin-les-Remiremont.

La réunion de lancement des études d'avant-projet a eu lieu en août.

Suite à la restitution de son étude, la commune de Gevigney-et-Mercey a délibéré, en octobre 2021, pour transférer sa compétence réseau de chaleur au SIED 70.

La future chaufferie biomasse devrait desservir, par un réseau de chaleur enterré d'une longueur de 600 m, les bâtiments communaux et ceux de l'ADAPEI. La puissance installée pour la chaudière bois est estimée à 300 kW et celle de la chaudière d'appoint-secours de 500 kW pour un investissement global de 900 000 € HT.

- Le 30 juin 2021, un arrêté préfectoral a acté la reprise de la compétence réseau de chaleur à la ville de Vesoul pour le projet du quartier du Montmarin.
- En décembre 2021, la commune de Vauvillers a également demandé la reprise de sa compétence pour le projet de chaufferie biomasse centralisée alimentant les bâtiments communaux et communautaires.

La régie des EnR

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, le SIED 70 peut, pour les collectivités adhérentes et sur leur demande, exercer la compétence relative aux travaux d'équipements et de services relatifs aux énergies renouvelables.

Ainsi, depuis 2008, le SIED 70 a investi 1 240 000 € HT pour la construction de trois chaufferies biomasse et de leurs réseaux de chaleur, avec une aide de 1 015 331 € HT, correspondant à un investissement total de 2 258 700 € HT ce qui représente un taux de 45%. Le SIED 70 gère ses installations en régie, dans le cadre du service public.

● En 2021, les contrats d'approvisionnement et les marchés d'exploitation/entretien arrivant à leurs termes en septembre, une consultation a été lancée durant l'été 2021 pour attribuer les nouveaux marchés d'une durée de 3 ans. Ces nouveaux contrats ont été notifiés à :

EXPLOITATION/MAINTENANCE

CHAUFFERIES de GY, MARNAY et SCEY/SAÔNE

Entreprise ENGIE Solutions, agence Bourgogne Franche-Comté

APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES FORESTIERES

CHAUFFERIES de GY et MARNAY

- ✓ Plaquettes forestières criblées P31F05M25

CHAUFFERIE de SCEY/SAÔNE

- □ Entreprise AGRI COMPOST 70 de Montigny-Les-Vesoul
- ✓ Plaquettes forestières criblées P31F01M35

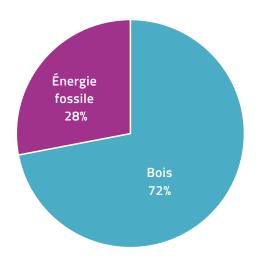
APPROVISIONNEMENT EN FIOUL

CHAUFFERIES de MARNAY ET SCEY/SAÔNE

 ☐ Entreprise THEVENIN et DUCROT, agence de Chevigny Saint Sauveur

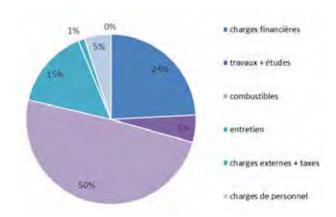
BILAN GLOBAL DES 3 RÉSEAUX DE CHALEUR EN ACTIVITÉ

- □ 1 370 kW de puissance bois-plaquettes
- 1 800 kW de puissance fioul (chaufferies de Marnay et Scey/Saône)
- □ 200 kW de puissance granulés (chaufferie de Gy)
- 2 924 ml de réseaux de chaleur
- \oslash 33 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 1 pôle éducatif, 10 bâtiments publics et 11 particuliers
- 3 862 MWh produits
- 3 096 MWh facturés
- 1 009 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales
- □ 108 709 litres de fioul consommés en appoint et secours
- 1 tonne de granulés consommée en appoint et secours
- \sim 84 490 MWh d'électricité utilisés pour le fonctionnement des équipements en chaufferie
- 80 % de rendement moyen des réseaux de chaleur
- 734 tonnes d'émissions de CO2 évitées

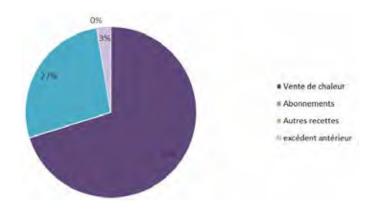


Part d'énergie produite 2021

BILAN FINANCIER GLOBAL



Dépenses chaufferies 2021



Recettes chaufferies 2021



ZOOM sur le réseau de chaleur de Scey-sur-Saône

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Mise en service : septembre 2008, extension du réseau en juillet 2021
- □ 1 nouveau bâtiment raccordé en 2021 (DOJO)
- Surfaces chauffées : 10 880 m²
- ∠ Longueur du réseau : 1 000 ml
- → Puissance de la chaudière bois : 550 kW
- → Puissance des chaudières fioul : 1 000 kW
- Coût d'investissement initial : 761 700 € HT avec un co-financement de 76% du FEDER, de l'ADEME et du Conseil départemental de la Haute-Saône
- Coût d'investissement extension DOJO : 18 900 € HT avec un co-financement de 43 % du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et du SIED 70

APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE 2021

Plaquettes forestières : 265 tonnes livrées

Fioul: 67 735 litres livrés



Arrêt de la saison de chauffe 2020-2021 : 15 juin 2021

Démarrage de la saison de chauffe 2021-2022 : 24 septembre 2021

Rendement du réseau : 80%

ÉQUIPEMENTS REMPLACÉS EN 2021

EQUIPEMENTS REMPLACES EN 2021			
	Remplacements	Travaux	
Chaudière bois		Réfection du vérin défectueux	
Chaudière fioul 1	Pompe de recyclage chaudière	Mise en service brûleur	
Chaudière fioul 2	Boitier contrôle chaudière		
		Mise en place de traverses métalliques en fond de silo	
Chaufferie		Programmation automate TREND pompe réseau	
		Modification du câblage de l'armoire électrique	



Chaufferie de SCEY-SUR-SAÔNE



ZOOM sur le réseau de chaleur de GY

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mise en service : novembre 2014, extension du réseau en novembre 2019

3 bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase, 1 pôle éducatif

Surfaces chauffées : 5 342 m²
 Longueur du réseau : 290 ml

→ Puissance de la chaudière plaquettes : 220 kW

→ Puissance de la chaudière granulée : 200 kW

Coût d'investissement : 454 700 € HT

Co-financeurs : Conseil départemental de la Haute-Saône 29,5 % et Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté 2,3%, avec un montant d'aide de 144 595 €



Énergie

fossile

51%

Bois

49%

Chaufferie de GY

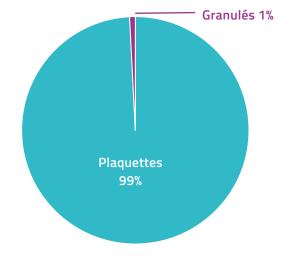


APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE 2021

- Plaquettes forestières : 224 tonnes livrées
- Granulés : O tonne livrée

PRODUCTION D'ÉNERGIE 2021

- ∠ Énergie fournie au réseau : 503 MWh
- Arrêt de la saison de chauffe 2020-2021 : 8 juin 2021
- Démarrage de la saison de chauffe 2020-2021 : 28 septembre 2021
- Rendement du réseau : 86%
- Énergie facturée aux abonnés : 515,8 MWh





ZOOM sur le réseau de chaleur de MARNAY

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- □ 21 bâtiments raccordés : 1 collège + logements de service,
- 1 gymnase, les écoles et périscolaire, 1 MARPA, 1 gendarmerie
- + logements de service, 2 bâtiments publics, 1 immeuble de logements Habitat 70, 11 particuliers
- Surfaces chauffées : 14 480 m²
- ∠ Longueur du réseau : 1 630 ml
- Puissance des chaudières plaquettes : 2 x 300 kW
- Puissance de la chaudière fioul : 800 kW
- Coût d'investissement : 1 042 300 € HT
- Co-financeurs : Conseil départemental de la Haute-Saône 14%, FEDER 8%, ADEME 6%, avec un montant d'aide de 291 844 €



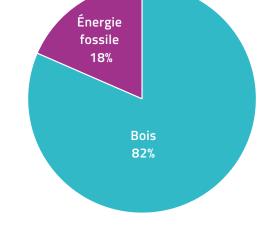
Chaufferie de MARNAY

APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE 2021

- Plaquettes forestières : 520 tonnes livrées

PRODUCTION D'ÉNERGIE 2021

- Arrêt de la saison de chauffe : 7 juin 2021
- Démarrage de la saison de chauffe : 28 septembre 2021
- Démarrage de la chaudière bois : 28 septembre 2021
- Rendement du réseau de chaleur : 78 %
- Énergie facturée aux abonnés : 1 403 MWh



ÉQUIPEMENTS REMPLACÉS EN 2021

	Remplacements	Travaux		
	Pignons et chaîne			
Chaudière bois 2	Motoréducteur et pignon	Remise en état des grilles de la chaudière		
	Pompe de recyclage			
Chaudière fioul	Ensemble servo moteur volet d'air	Pompage cuve fioul		
	Passerelle Bacnet IP/TCP IP			
Chaufferie	Servomoteur de vanne 3 voies			
	Pompe de recyclage du pot à boue			

Le photovoltaïque

Le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage d'équipements photovoltaïques en vente totale pour les collectivités qui lui transfèrent la compétence «Production d'électricité renouvelable». Avant cette démarche, les services du SIED 70 établissent une note d'opportunité pour vérifier le potentiel productible de l'installation photovoltaïque et les coûts d'investissement et d'exploitation.

● En 2021, 25 collectivités ont fait une demande pour l'établissement de notes d'opportunité. Les services du SIED 70 ont réalisé 70 notes d'opportunité pour des installations photovoltaïques en vente totale. Ces installations ont un potentiel de puissance de 1 756 kWc pour une productivité annuelle de 1 714 MWh et un coût d'investissement estimé à 2 633 330 € HT.

Dans le même temps, 3 communes ont transféré leur compétence au SIED 70. Il s'agit des communes de Franchevelle, Vesoul et Echenoz-la-Méline. Toutefois, avant de lancer une consultation auprès d'entreprises, le SIED 70 fait effectuer, par des bureaux d'études de structure, des études afin de vérifier l'adéquation de la charpente avec la surcharge liée à l'installation. Les études de structure ont validé la faisabilité des projets de Saint-Loup-sur-Semouse (transfert de compétence de 2020), Vesoul et Echenoz-la-Méline.

En 2021, le SIED 70 a lancé la réalisation de 2 nouvelles installations. Il s'agit des unités de production photovoltaïques de la mairie de Belfahy et celle du nouveau pôle périscolaire d'Héricourt. Ces deux unités représentent une puissance respective de 14 kWc et 35 kWc pour une productivité annuelle de 16 500 kWh et 34 800 kWh. Pour ces installations, le SIED 70 a investi 89 525 € HT.

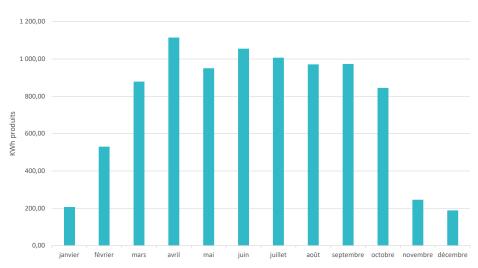


Rénovation énergétique Mairie de BELFAHY



Centrale photovoltaïque Périscolaire de HÉRICOURT

Depuis 2019, le SIED 70 gère une installation photovoltaïque sur la toiture de sa chaufferie à Marnay. Cette unité de production photovoltaïque est composée de 24 panneaux d'une puissance totale de 7,9 kWc pour un investissement de 15 353 € HT. En 2021, sa production d'électricité a été de 9 114,19 kWh et l'installation a généré une recette de 1 444 €.



Production d'électricité d'origine photovoltaïque à MARNAY

Les aides au solaire thermique et photovoltaïque en autoconsommation

En 2021, le SIED 70 a versé une aide de **1 244,37 €** dans le cadre de son aide à l'investissement solaire thermique à la commune de Ruhans pour la mise en place d'une installation solaire thermique.

La commune de Vallerois-Lorioz a obtenu une aide de **7 200 €** pour son installation photovoltaïque en autoconsommation sans revente d'une puissance de 9 kWc.

L'hydroélectricité

● En 2018, le SIED 70 avait fait réaliser une étude de faisabilité pour vérifier le potentiel hydroélectrique du site des Tuileries à Pont-sur-l'Ognon. L'étude se concluait favorablement avec un potentiel de production annuelle de 754 MWh pour une puissance nette de 259 kW et un investissement de 1 962 000 € HT. Les recettes annuelles liées à la vente d'électricité étaient estimées à 114 600 € et les charges d'exploitation à 15 000 €.

En novembre 2020, le transfert de compétence «Production d'électricité renouvelable» de la commune de Pont-surl'Ognon avait été acté par arrêté préfectoral.

- **En 2021**, le SIED 70 et le SIBHVO ont signé une convention de groupement de commande permettant le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre relative au projet de réalisation d'une microcentrale hydroélectrique et d'un parcours d'eaux vives.
- En décembre 2021, le SIED 70 a lancé la consultation en vue de la notification du marché de maîtrise d'œuvre.



L'ÉLECTRO-MOBILITÉ





RAPPORT D'ACTIVITÉ - 2021

Un important maillage

Installées entre 2017 et 2018, 46 bornes de recharge couvrent le territoire départemental. Situées à proximité de centres d'intérêt (centre bourg, commerces, musées, ...) et d'axes de circulation importants, elles sont accessibles 24h/24h et 7j/7j. Equipées chacune de 2 points de charge (Prise T2 22 kW et prise classique 3 kW), elles permettent une charge complète pour un véhicule équipé de batteries de 50 kWh type RENAULT Zoé en 2h30.

Une utilisation en très forte hausse

Le service enregistre une importante augmentation des utilisateurs pour atteindre 1 380 utilisateurs différents à la fin de l'année 2021 (549 en 2020, 448 en 2019, et 242 en 2018). En 2021, 5% des utilisateurs représentent environ 40% des charges, qui en moyenne, durent 5h00. Les dix bornes les plus utilisées dans le département, principalement implantées en milieu urbain, représentent 45% des charges.

Le système mis en place respecte le principe d'interopérabilité : les usagers de Haute-Saône peuvent accéder aux bornes d'autres départements (à leurs tarifs) et inversement. Les badges, gratuits pour les habitants du département, peuvent être commandés en ligne : https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com/#Badge

● En 2021, environ 25 000 sessions de charge ont été enregistrées. Pour rappel, elles étaient au nombre de 5 400 en 2018, 11 000 en 2019, puis 10 500 en 2020 (fortement impactée durant les 2 mois de confinement). La puissance totale délivrée est égale à 443 176 kWh, soit une augmentation de 153% par rapport à 2020.



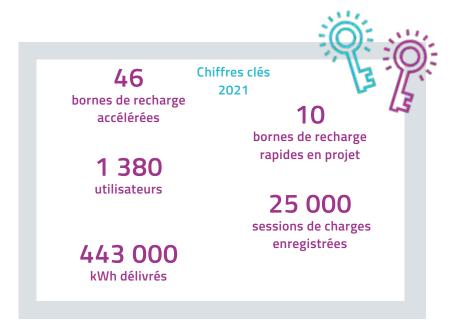
Une gratuité des charges maintenue

Sans aucune contribution financière depuis leurs mises en place en 2017, le coût lié au fonctionnement des IRVE est intégralement supporté en 2021 par le Syndicat. Il s'élève à 154 960€ TTC dont :

Maintenance, supervision : 67 465,61€ TTC

→ Fourniture d'électricité: 73 861,89€ TTC

Sinistres et travaux divers :13 632€ TTC



Un nouveau marché d'exploitation et de supervision

- **Début 2021,** un nouveau marché global de performance a été contracté avec 7 des 8 syndicats de l'Alliance Bourgogne Franche-Comté. Les prestataires retenus sont identiques. Les usagers du service n'ont donc ressenti aucun impact suite à ce changement. À partir de janvier 2021, les termes du nouveau marché ont permis d'améliorer la qualité du service proposé, notamment par :
 - un outil de supervision pour suivre plus efficacement le parc de bornes
 - ∠ la mise en place d'une maintenance efficace et adaptée
 - des objectifs de performance avec application de bonus et malus aux titulaires du marché

De nouvelles bornes de recharge en projet

● En 2021, les élus du SIED 70 ont validé le déploiement de 10 nouvelles bornes de recharge. D'une puissance de 100 kVA, ces bornes rapides seront implantées le long des axes routiers structurants du département. Equipées chacune de 3 points de charge (2 prises type Combo de 100 kW maxi et 1 prise type T2 22 kW), elles permettront une charge complète pour un véhicule équipé de batteries de 50 kWh type PEUGEOT e-208 en 30 minutes. Ces équipements, complémentaires de l'offre de recharge existante, adaptés à l'évolution des capacités de batteries et à l'élargissement du marché des véhicules, seront payantes.

Ce programme de travaux, estimé à environ 1 000 000€ TTC, fera l'objet d'un financement de l'État par l'intermédiaire du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification et du programme ADVENIR dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie. La participation du Syndicat est estimée à environ 190 000€ HT.



Borne FASTEO Version 3



Participation aux 4èmes rencontres de la mobilité électrique

Parce que les salons professionnels sont des lieux de rencontres, d'échanges d'expériences mais aussi de convivialité, le SIED 70 souhaite être présent aux rencontres du territoire, assurant aux usagers, proximité et disponibilité.

Ainsi, le SIED 70 a participé le **8 septembre 2021 aux 4èmes rencontres de la mobilité électrique**, organisée par l'association
Bourgogne Franche-Comté Mobilité
Électrique au Parc des Expositions de
VESOUL.

Sur le stand, on pouvait découvrir :

- Présentation des bornes de recharge pour véhicules électriques et démonstration de l'utilisation de badges Freshmile
- Exposition d'un véhicule électrique
- Découverte du SIED 70 à travers la diffusion de supports de communication
- Animation éco-conduite proposée par le Pays Vesoul-Val de Saône
- Partage du stand avec CITEOS, installateur et exploitant du réseau de bornes de recharge du SIED 70





Stand du SIED 70 aux 4èmes Rencontres de la mobilité électrique





Scannez et retrouvez toutes les Actus du SIED 70 sur www.sied70.fr

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône 1, rue Max Devaux - 70 000 VESOUL - 03 84 77 00 00 - contact@sied70.fr - www.sied70.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ - 2021